

TARIFS ANNUELS 2023-2024 et CONDITIONS PARTICULIERES

CONTRIBUTION DES FAMILLES :

Ecole - Collège : 1190 € par an.

Lycée : 1458 € par an.

Réductions : 20% pour le deuxième enfant scolarisé à Saint-Dominique, 30% pour le troisième, 40% pour le quatrième et +.

CONDITIONS PARTICULIERES :

Sauf situation indépendante de la volonté des familles, tout trimestre commencé est dû en totalité.

DEMI PENSION :

Formule 4 repas (Ecole, Collège et Lycée)

Forfait annuel: 1176 €

Formule 5 repas (Lycée selon l'emploi du temps des élèves, et éventuellement Collège si option le mercredi après-midi)

Forfait annuel: 1449€

Pour tout repas pris **OCCASIONNELLEMENT (pas plus de 2 repas par semaine)**, l'enfant doit avoir crédit sa carte de cantine auprès de la comptabilité pour un montant de **9,30 €** par repas.

CONDITIONS PARTICULIERES :

Les repas non consommés pour cause d'absence (quel que soit le motif) feront l'objet d'un remboursement forfaitaire à compter du 5ème jour (formule 4 repas) ou du 6ème jour (formule 5 repas).

COTISATIONS :

Forfait : 98 € par enfant et par an. Cette somme couvre les cotisations dues par l'O.G.E.C. aux différents organismes (U.D.O.G.E.C.O., U.R.O.G.E.C.O., A.S.E.C.B....) auxquels tout établissement catholique est nécessairement affilié.

A.P.E.L. Saint-Dominique (Association des Parents d'élèves de l'établissement) : **7,50 €** par famille et par an.

A.P.E.L. Oise (Union des A.P.E.L. du département) **13,40 €** par famille et par an. Cette cotisation comprend l'abonnement à la revue " Famille et éducation ". (**Ces cotisations sont incluses dans les factures**).

FRAIS OCCASIONNELS

Fournitures : Maillots aux couleurs de St-Dominique : Sweat col rond : **20 €**, Tee-shirt : **8,50 €**.

Cahiers de T.P., livre de catéchèse et de culture religieuse, Association Sportive, présence d'une psychologue...dégradations éventuelles imputées sur le compte des élèves concernés.

Prêt des livres scolaires : Renouvellement des manuels scolaires prêtés : (Collège) forfait de **15 €** facturé.

Les factures sont établies annuellement